Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 19

Artikel: Notes sur l'artillerie turque [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334579

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le 5e corps d'armée, formé de la 7e et 8e divisions d'infanterie et de la 5e division de cavalerie.

Le 6e corps d'armée, formé de la 4e, 6e et 10e divisions d'infanterie et de la 6e division de cavalerie (les deux dernières dans le district militaire de Varsovie).

De plus :

La 2e et la 3e divisions de grenadiers, avec la 14e division de cavalerie, dans le district militaire de Varsovie et la 23e division d'infanterie dans le district militaire de Finlande.

Ces 15 divisions d'infanterie et ces 6 divisions de cavalerie ne sont pas jusqu'à aujourd'hui mobilisées et ne le seraient que difficilement d'ici à peu de temps. Ces divisions, sur pied de guerre, représenteraient une force de 210,000 hommes.

Dernièrement, on a créé 4 divisions d'infanterie de réserve de 12 bataillons chacune, auxquelles on a ajouté 4 bataillons indépendants et 3 brigades d'artillerie de réserve de 4 batteries chacune, ce qui fait un effectif de 55,000 hommes.

La formation plusieurs fois annoncée de quatre nouveaux corps d'armée portant les numéros 15 à 19, ainsi que celle de trois nouvelles divisions d'infanterie portant les numéros 42 à 44 appartient au domaine de la fable.

NOTES SUR L'ARTILLERIE TURQUE

(*Fin*[1].)

Artillerie de l'armée de réserve. — La loi de 1869, ains qu'on le sait, avait partagé les troupes de réserve en deux séries :

1° La *réserve proprement dite* (rédifs), subdivisée en deux bans ;

2° L'*armée sédentaire* ou *mustahfiz*, arrière-ban de réserve.

Le gouvernement ayant mobilisé toutes ces troupes, l'*armée sédentaire* n'existe plus en tant qu'armée sédentaire ; elle forme en fait un *troisième ban de réserve*, entré dans une période de service actif. La Turquie a donc actuellement, soit sous les armes, soit disponibles, trois bans de réserve :

1er ban, ou *rédifs sinif-mogaddem.*

2e ban, ou *rédifs sinif-tali.*

3e ban, ou *rédifs sinif-saliss.*

Ces trois bans, avec les hommes de la partie active et de la *réserve (ichtyat) de l'armée permanente,* comprennent tous les musulmans valides de 20 à 40 ans.

Les rédifs de l'artillerie, dans les trois bans, sont recrutés exclusivement parmi les soldats de cette arme libérés du service de l'armée permanente ; leur instruction peut donc être considérée comme complète, et quoiqu'ils soient sans cadres en temps de paix, ils peuvent être assez facilement organisés.

Le tableau suivant donne les effectifs des rédifs des trois bans appartenant à l'artillerie.

[1] Voir notre N° 17, *Armes Spéciales.*

Récapitulation des effectifs des trois bans de rédifs appartenant à l'artillerie.

NUMÉROS DES CHEFS-LIEUX des circonscriptions.	1re SÉRIE de réserve (Rédifs simif-mogaddem).	2me SÉRIE de réserve (Rédifs simif-tali).	3me SÉRIE de réserve (Rédifs simif-saliss).	EFFECTIFS GÉNÉRAUX
1. Constatinople.	753	1216	8274	10243
2. Choumla . .	1353	3871	7797	13021
3. Monastir . .	2524	1638	4681	8843
4. Erzeroum . .	984	1736	1565	4285
5. Damas . . .	2045	753	370	3168
6. Bagdad . . .	2060	2509	1603	6172
7. Sâna . . .	»	»	»	»
Totaux récapitulatifs .	9719	11723	24290	45732

L'artillerie de l'armée permanente ne comprenant, comme on l'a vu, que 118 batteries attelées ou de montagne, avec 708 pièces de canon, le gouvernement a puisé dans les effectifs de l'artillerie des rédifs des cinq premiers corps le personnel nécessaire à la formation de 200 nouvelles batteries d'artillerie de campagne, les bouches à feu nécessaires devant être prises au dépôt de *Seraï-Bournou*. Ce personnel s'élève à 33,200 hommes ; la réserve se trouve alors réduite à 12,532 hommes, effectif correspondant à 75 batteries *montées*.

En résumé, la Turquie avait sous les armes au commencement de mai 1877, une artillerie ainsi composée :

Récapitulation générale des troupes d'artillerie sous les armes (mai 1877).

RECRUTEMENT des TROUPES	ARTILLERIE								TOTAUX			
	DE CAMPAGNE OU DE MONTAGNE				DE FORTERESSES			Bouches à feu des batteries de chasseurs à pied.			BOUCHES A FEU	
	Nombre de batteries.	Hommes.	Chevaux ou mulets.	Bouches à feu.	Nombre de compagnies	Hommes.	Bouches à feu		Hommes.	Chevaux ou mulets.	de campagne.	de position.
Nizamié	118	20365	22787	708	207	31050	3411	86 (1)	51415	22787	794	3411
Levées dans les provinces privilégiées et les deuxièmes catégories des trois bancs de rédifs	200	33200	36000	1200	»	»	»	»	33200	36000	1200	»
Contingent de l'Egypte . .	3	480	520	18	»	»	»	»	480	520	18	»
TOTAUX	321	54045	59307	1926	207	31500	3411	86	85095	59307	2012	3411

(1) Chaque bataillon de chasseurs est accompagné de deux pièces de montagne en acier, système Whitworth, portées à dos de mulet ; elles sont remplacées successivement par des pièces en bronze se chargeant par la culasse, système Krupp, fabriquées à Top-hané, du calibre de 55mm et pesant 100 kil.

MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

1. — *Artillerie de siége et de place.*

Pièces lisses en fonte : Canons de 9c correspondant aux anciens canons de 9c de l'empire allemand, modèle 1832 ;

Obusiers de 28c en fonte.

Pièces lisses en bronze : Canons de 9c (modèle 1842 de l'empire allemand) ;

Canons de 12c courts (modèle 1862 de l'empire allemand) ;

Canons de 15c (modèle 1858 de l'empire allemand).

Pièces rayées en bronze : Canons de 12c se chargeant par la culasse (système Krupp à un coin) ;

Obusiers de 15c (idem) ;

Canons de 15c (idem) ;

Mortiers de 21c (idem) ;

Pièces cerclées en acier : Canons de 21c (idem) ;

Canons de 23c (idem) ;

Canons de 27c (idem).

Mortiers en fonte : Mortiers de 23c ;

Mortiers de 28c.

Mortiers en bronze : Mortiers de 15c ;

Mortiers de 23c ;

Mortiers de 28c.

2. — *Artillerie de campagne.*

Pièces en bronze : Canons de 4 (8c) système allemand Wahrendorf (en Turquie système belge) ;

Canons de 6 (9c) système allemand Wahrendorf (en Turquie système belge).

Pièces d'acier (système Krupp) : Pièces de 4 et de 6 (8c et 9)c à un coin, l'intérieur de l'âme étant le même que dans le système Wahrendorf ;

Pièces de 4 et de 6 à deux coins, l'intérieur de l'âme étant le même que dans le système Wahrendorf ;

Pièces de 4 et de 6, où la génératrice inférieure de la chambre est dans le prolongement de la génératrice inférieure de l'âme ;

Pièces de 4 et de 6, cerclées, destinées à remplacer les batteries de mitrailleuses.

Mitrailleuses : Un certain nombre de batteries de mitrailleuses sont réparties dans les différents corps d'armée. Elles sont du système Montigny.

3. — *Artillerie de montagne.*

Pièees en acier : Pièces du système Whitworth.

Pièces en bronze : Pièces de 5c 1/2 (système Krupp), sortant des ateliers de Top-hané, destinées à remplacer successivement les précédentes. (Poids : 100 kil. ; portée maxima, 5,000 mètres.)

Les pièces de place fournies par la maison Krupp à la Turquie sont au nombre de 1,000. — 500, des plus gros calibres, arment les forts du Bosphore, du détroit des Dardanelles, de Varna, de Sinope, de l'île de Crète. 500 autres, des calibres de 12c et de 15c, arment les forteresses d'Anatolie et de Roumélie.

La plupart des bouches à feu lisses dont le nom figure dans la liste ci-dessus des pièces de siége et de place, ont été refondues et ont servi à la construction de pièces de 12c en bronze se chargeant par la culasse, qui arment aujourd'hui, en grande partie, la place de Choumla. De plus, presque toutes les pièces lisses de 15c en bronze ont été transformées en bouches à feu rayées se chargeant par la bouche, du système français.

Quelques pièces lisses ont été conservées dans les places pour le flanquement des fossés et dans les fortifications de peu d'importance, notamment dans celles des îles de l'Archipel.

La nomenclature précédente du matériel de campagne montre qu'il est entièrement neuf. Les affûts sont en tôle de fer et du dernier système allemand.

Le nombre total des bouches à feu de siége et de place, en service est évalué à 3411, ainsi qu'on l'a vu dans les tableaux récapitulatifs, et celui des bouches à feu de campagne et de montagne à 1994. En outre, le dépôt de Seraï-Bournou renfermerait encore une grande quantité de bouches à feu de divers calibres, de systèmes récents.

ÉTABLISSEMENTS DE L'ARTILLERIE.

Les établissements de l'artillerie sont :

L'arsenal de l'artillerie à Top-hané ;

La fonderie et fabrique de Zeïtin-Bournou ;

Les fabriques de poudre de Makri-keuï et de Azatlou ;

La fabrique de cartouches à Kirk-agatch ;

La fabrique d'artifices de guerre à Fischek-hané ;

Les salpêtrières de Koniah, Kaïsarieh et Hézargrad ;
La fabrique d'étoffes pour gargousses à Makri-Keuï ;
Le dépôt de fusils à Nichan-tach ;
Le dépôt de bouches à feu à Seraï-Bournou ;
Le dépôt de vieilles armes dans l'ancienne église de Seraï-Bournou.

Voici quelques détails sur les plus importants d'entre eux.

a) *Arsenal de l'artillerie à Top-hané.*

Cet établissement comprend trois grands ateliers :

1° La fabrique d'armes portatives ;

2° La fabrique de bouches à feu et leurs accessoires ;

3° La fabrique des affûts et voitures et leurs accessoires et un petit atelier : les forges.

Sont, en outre, annexés à l'arsenal un champ d'épreuves et un atelier pour la mise en caisses des armes portatives.

1° *Fabrique d'armes portatives.* — Cette fabrique renferme tous les engins nécessaires à la fabrication des armes portatives de toutes espèces, fusils de tous systèmes, pistolets et revolvers.

La fabrique est occupée, en ce moment, à fabriquer des boîtes de Snider, et à transformer des fusils Springfield en fusils Snider, à confectionner toutes les pièces de rechange des fusils Snider et Martini-Henry, ainsi que des Winchester. On y fabrique également tous les engins nécessaires à la confection des cartouches.

Le travail y est réparti en 9 sections : 1re section, mécanismes ; 2e, boîtes ; 3e, bois ; 4e, petites pièces ; 5e, hausses ; 6e, ajustage des boîtes et mécanismes ; 7e, montage ; 8e, épreuves ; 9e, mise en caisses.

2° *Fabrique des bouches à feu.* — On y tourne, fore, raie les canons en bronze, fondus à la fonderie de Zeïtin-Bournou, ainsi que les blocs d'acier reçus des usines Krupp, destinés à la fabrication des canons de campagne. On y fabrique les appareils de fermeture et les hausses, enfin on y fait les torpédos destinés à la défense des côtes.

Le travail y est réparti en 10 sections : 1re, tournage des canons et mortiers ; 2e, forage et rayage ; 3e, mortaisage des logements des appareils de fermeture ; 4e, mécanismes et appareils de fermeture ; 5e, arrangement intérieur et extérieur des bouches à feu ; 6e, hausses ; 7e, division des échelles, graduation des hausses ; 8e, limage et ajustage ; 9e, peinture ; 10e, torpédos.

3° *Fabrique des affûts et voitures.* — Le travail s'y répartit en 10 sections : 1re, préparation des matériaux pour les diverses pièces des affûts et voitures ; 2e, roues ; 3e, tournage ; 4e, sciage ; 5e, polissage ; 6e, modèles ; 7e, écouvillons et leviers ; 8e, caisses, boîtes et menus objets ; 9e, montage ; 10e, peinture.

Champ d'épreuves. — Les fusils Snider, fabriqués à Top-hané, sont soumis à deux épreuves : l'une, avant la mise en bois, est faite avec une charge de poudre de 7 grammes et une balle du poids de 37gr,5. La deuxième épreuve se fait avec la cartouche ordinaire, après la mise en bois.

b) *Fonderie et fabrique de Zeïtin-Bournou.*

Cet établissement comprend :

1° De grandes forges avec des marteaux-pilons de diverses forces, au nombre de treize ;

2° Des fours à puddler et à réchauffer, des laminoirs et des trains de tréfileries ;

3° Une fonderie pour canons en bronze de toutes grandeurs, depuis les pièces de montagne jusqu'au canon de 24, et pour mortiers de tous calibres ;

4° Une fonderie pour projectiles de tous calibres ;

5° Une fonderie pour toutes les pièces nécessaires à la fabrication dans les diverses fabriques du ressort de la Grande-Maîtrise de l'artillerie.

L'outillage de ces différentes sections, complet et bien installé, est des meilleurs systèmes.

Toutes les armes blanches en service dans l'armée ont été fabriquées à Zeïtin-Bournou, où l'on forge aussi toutes les pièces importantes nécessaires à la fabrication des armes portatives, et où l'on ébauche également les pièces des appareils de fermeture des bouches à feu. On y forge encore les grosses pièces et ferrures pour affûts et voitures, telles qu'essieux, exhaussements en fer forgé des anciens affûts de place, etc., etc.

c) *Fabrique de poudre de Makri-keuï et d'Azatlou.*

La fabrique de poudre de Makri-keuï est mue par la vapeur ; celle d'Azatlou, par une roue hydraulique.

Ces établissements sont très-bien outillés pour la fabrication de toutes sortes de poudres : poudre de chasse, poudre pour fusils d'infanterie à grins fins, poudre à canon, poudre prismatique, etc.

Elles tirent le salpêtre des fabriques de Konjah, de Kaïsariëh et de Hézargrad, et le raffinent elles-mêmes.

Le procédé de fabrication est la dernière méthode anglaise.

On y fait également le remplissage de 220,000 cartouches par jour.

d) *Fabrique d'artifices et de fusées de Fischek-hané et fabrique de cartouches de Kirk-agatch.*

Un nombreux outillage, muni des derniers perfectionnements, sert à la fabrication, dans ces établissements, des fusées à percussion et à temps du modèle prussien, et à celle des cartouches.

La première fabrique journellement :

300 fusées pour obus modèle prussien ;

200 fusées, à temps pour shrapnels, également du modèle prussien, sauf la graduation, qui est en temps et non en distances.

Quant à la fabrique de cartouches, elle fournit journellement :

100,000 douilles de cartouches pour fusils Snider ;

150,000 capsules pour cartouches d'infanterie ;

250,000 balles pour Snider et Martini-Henry.

On n'y fait pas les douilles pour Martini-Henri et Winchester, qui sont en métal, et arrivent d'Amérique. Les douilles pour fu-

sils Snider, fabriquées à Kirk-agatch, sont en fort papier, avec culot en fer-blanc, et à percussion centrale. Les balles sont fabriquées à la presse hydraulique.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1877. Ve Division.

(Suite[1].)

§ 4. Pour les états-majors un secrétaire d'état-major y préposé, pour les bataillons le quartier-maître, pour les compagnies (escadrons, batteries) le fourrier, recevront les envois de la poste de campagne et donneront quittance pour les objets inscrits.

Les fourriers doivent faire la distribution à la troupe.

§ 5. Les adresses des objets confiés à la poste doivent contenir : nom, grade, arme, le numéro de la compagnie et du bataillon (escadron, batterie) et comme lieu de destination : *Aarau*, sans se soucier du lieu où les corps de troupes sont en passage. Dans l'angle supérieur, à gauche de l'adresse, on inscrira les mots : Rassemblement de troupes. Voir le modèle ci-après :

Rassemblement de troupes.

Meier, Jean, caporal.

Infanterie.

Compagnie n° 2.

Bataillon n° 59.

AARAU.

§ 6. Les objets de la poste envoyés par les troupes ainsi que ceux qui n'ont pu être remis au destinataire sont confiés au fourrier de compagnie ou aux officiers chargés de recevoir les objets de la poste qui les remettent chaque soir au bureau de poste de campagne. Celui-ci livre ces objets à un bureau de poste qui les expédie.

Brugg, septembre 1877.

ORDRE DE DIVISION N° 17.

Changements à l'état militaire de la Ve division jusqu'au 7 septembre 1877.

(Suivent 46 mutations d'officiers subalternes et d'adjudants sous-officiers secrétaires.)

ORDRE DE DIVISION N° 18.

Aux officiers et soldats de la Ve division.

Aujourd'hui s'est terminé le rassemblement de troupes de la Ve division.

Je suis content des travaux de la division.

Le calme et la vigueur avec lesquelles toute la troupe, officiers et soldats, s'est rendue au travail, sont propres seulement aux bonnes troupes et sont aussi la plus sûre garantie des aptitudes de la Ve division.

[1] Voir nos sept précédents numéros.